L'architecture d'une nouvelle constitution

Introduction

La Nation, notre nation, toutes les nations qui ont bâti et adopter une constitution se sont construites "du haut vers le bas" d'une pyramide dont le peuple occupe "la base", et dont ceux qui occupent "le haut", le sommet, en deviennent de facto "l'élite". Comme l'a fort bien démontrée ***Laureline Fontaine***, toute les constitutions modernes, depuis celle de l'indépendance américaine et celle de la révolution française, "*ont été pensé pour mettre une* ***distance entre le peuple et le pouvoir***", pouvoir(s) que ces constitutions, par conception, organisent.

Ma réflexion, entamée depuis des années, est d'essayer de penser l'organisation des groupements humains que nous constituons en mettant le point d'orgue de sa finalité sur le plus petit et le plus naturel des échelons de cette pyramide : le groupement, le quartier, la commune selon les tailles urbaines considérées ; où peuvent se discuter et se prendre sujets et décisions collectivement et où l'exercice de la démocratie citoyenne est réellement possible.
Puis de proche en proche, d'élargir les cercles de décisions à l'entité de plus grande nature ou de plus grand territoire, jusqu'à penser la circulation et les échanges entre ces groupements, à des niveaux et tailles toujours plus grands, sans jamais perdre de vue qu'ils relèvent tous, en permanence, du maillon le plus fort que constitue le plus petit échelon.

Cette architecture, que nous allons discuter en détails dans les pages suivantes, peut nous mener jusqu'à des entités aussi vaste que l'Europe elle-même.

La démocratie locale berceau de la citoyenneté

Démocratie locale renvoie à une échelle subjective qu'est ce qu'on appelle "local"

> comment penser les groupement humains, leur taille, leur vie propre ?

>

> Qu'est-ce qu'il possible d'envisager comme échelle perceptive aujourd'hui ? (en remplacement de "la journée à cheval" des département et sous-préfectures napoléoniennes ?

Le premier cercle de relations : les relations topographiques

> les relations avec les entité de même nature ayant une limite commune, constituant une grappe

> Les grappes elles-mêmes entretiennent des relations par limites communes avec les grappes avoisinantes

> Ainsi de suite jusqu'à couvrir la totalité d'un territoire donné.

Deuxième cercle de relations : Les relations fonctionnelle

Revision #3
Created 2025-09-21 20:51:24 UTC by Nicolas Farrie
Updated 2025-09-21 21:58:21 UTC by Nicolas Farrie